



Dette de boisson dans un bar

Par **ragondin76**, le **17/06/2010** à **12:22**

Bonjour,

Ma mère tiens un bar dans la région du Havre. Il y'a de ça quelques temps, elle a eu des problèmes avec deux clients qui lui ont laissé des impayés assez importants. Je voudrais savoir quels sont les recours pour réclamer les sommes dues.

Merci.

Par **rosanita**, le **17/06/2010** à **13:52**

Qu'elle porte plainte auprès de la police ou la gendarmerie pour filouterie

Grivèlerie.

Par **cathposte**, le **05/03/2015** à **23:08**

une patronne de café a profité de mon desarois au moment où ma Maman était malade et m'a notée certaines notes sans que je me rende compte du montant. Après le décès de ma Mère elle est revenu sur cette note.

j'ai commencé à régler mais ne pouvant plus j'ai arrêté.

d'une part je ne suis pas sûre que le montant soit exact et d'autre part avais t elle le droit ? maintenant j'ai appris que des personnes me cherche pour m'intimider.que puis je faire?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **Visiteur**, le **06/03/2015** à **14:06**

Cathposte; comment pouvez vous vous poser la question de savoir si un bistrotier peut

inventer une note ? une dette en somme ? bien sur que non !! Mais cette dette est elle réelle ou pas ? Au pire, si vous n'avez rien signé...

Par **Capitaineben**, le **07/02/2016 à 18:26**

Bonsoir,
Ayant été habitué des bars (désormais abstinent) et disposant aussi d'une formation de juriste. Si le client consommait de l'alcool et que la dette concerne des boissons alcoolisée, c'est l'établissement qui est en tort. Dans ce cas, le "client" ne risque rien et peut au contraire se retourner contre vous.

Par **Ninou85**, le **21/05/2018 à 19:26**

Bonjour,

Je suis patronne d'un bar et je suis en train de me rappeler qu'ancien client (il a été virer par manque total de respect envers moi) doit de l'argent (que de l'alcool). Je sais que je n'ai aucun recours et que je suis en tort mais n'y a t'il pas une autre solution pour pouvoir avoir ce qu'il me doit ?

Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **21/05/2018 à 23:48**

Bsr

De'quel document disposez vous ?

Par **Ninou85**, le **21/05/2018 à 23:55**

Je n'ai malheureusement aucun document qui prouve cette dette, mais j'ai des témoins

Par **Visiteur**, le **22/05/2018 à 09:41**

Bonjour,
il semblerait que réclamer une dette d'alcool soit plus négatif que positif ?! Donc vous vous asseyez sur la dette et vous arrêtez de faire crédit !?